



2 Chemin de la Blanchisserie- 59400 CAMBRAI

Tél. 03 27 81 36 36 – Fax. 03 27 83 11 47

Contact : Hugues LABALETTE

Envoi des Fichiers sur : accueil@assurance-do.fr
www.assurance-do.fr & www.clamart-services.com

ASSURANCE DOMMAGES A L'OUVRAGE

MAISONS INDIVIDUELLES

Pour tout projet supérieur à 300 000 euros, Maître d'œuvre ou architecte obligatoire pour le suivi de travaux

Pour tout projet supérieur à 500 000 euros, architecte en mission complète et contrôle technique de type L

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA SOUSCRIPTION

- L'arrêté du Permis de Construire
- La Déclaration d'Ouverture de Chantier **signée par la mairie**
- Un jeu de plans de la construction (Situation, Masse, Coupe, Façades, Intérieur), signés par l'archi.
- La facture ou le contrat d'architecte qui a réalisé les plans et le permis (le cas échéant)
- Le contrat de maîtrise d'œuvre ou d'architecte pour le suivi des travaux (Missions «DET» + «AOR»)
(Architecte ou maître d'œuvre **obligatoire si projet > à 300 000 euros**)
- La facture du bureau d'étude de sol (et le cas échéant le contrat ou la convention)
- Le rapport d'étude de sol : **mission G2 « AVP », portant sur la construction.**

(ATTENTION, l'étude de sol du lotisseur n'est pas suffisante. L'étude doit être à votre nom)

- La convention et le rapport du contrôleur technique (mission de type « L ») **si projet > 500 000 €**
- Le contrat et rapport de l'étude thermique.
- Le descriptif détaillé de la construction ou notice du permis de construire
- Tous les devis signés par le client et les entreprises intervenant dans la construction
(Le cas échéant, fournir également les marchés et ordres de services signés. Attention que les devis comportent bien la notion de pose)
- Les attestations d'assurance décennale **de tous les intervenants** (entreprises, architecte, maître d'œuvre, étude de sol, thermique...) **valables à la date règlementaire d'ouverture de chantier**

N'attendez pas d'avoir l'ensemble des documents, au risque que votre dossier soit classé sans suite.

Adressez nous les pièces au fur et à mesure que vous les obtenez, ce qui permettra de faire avancer votre dossier.

*Vous pouvez aussi nous **envoyer des documents numérisés par mail UNIQUEMENT SUR** accueil@assurance-do.fr
ou utiliser le site www.wetransfer.com pour l'envoi de fichiers volumineux (simple, gratuit et sans inscription).*

Clamart Services, Courtage d'assurances, 2 Ch de la Blanchisserie – 59400 CAMBRAI

Sarl au capital de 50 000 euros - RC B 337 540 223, APE 6622Z - ORIAS N° 07 005 171. www.orias.fr

Exerce sous le contrôle de l'ACPR. <https://acpr.banque-france.fr> - Membre de la CSCA (Syndicat des Courtiers d'assurances)